

Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMME

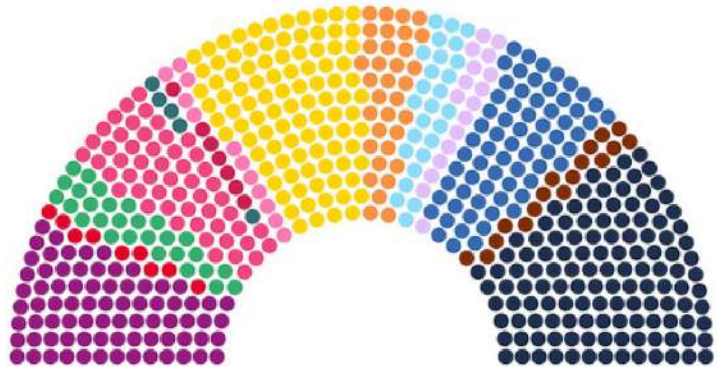


8 juillet 2024

Lettre d'information de votre sénateur

n°14

Le Front Républicain l'emporte



Après la dissolution de l'Assemblée nationale, pari aussi soudain qu'irresponsable du Président de la République, notre pays entre dans une séquence inédite. Si l'incertitude règne encore à l'heure où j'écris ces mots sur la forme que prendra le prochain Gouvernement, nous pouvons d'ores et déjà tirer quelques leçons de ce scrutin. Et, si le pire a été évité, je ne peux pas minorer la progression de l'extrême-droite. En Picardie, la chute est rude. Le RN compte désormais 13 députés sur 17, soit 5 de plus qu'en 2022. Dans la Somme, un troisième député RN a été élu malgré son parachutage et sa méconnaissance totale du territoire. Les élus locaux sont pour la grande majorité sous le choc, totalement hébétés. Que faire quand une majorité de sa population a choisi un député à ce point éloigné de ses valeurs, et comment travailler avec lui ? Sur le terrain, les élus, qui œuvrent au quotidien à l'intérêt général, perçoivent et entendent la colère et le sentiment de déclassement voire de relégation de leur population. Ils comprennent donc le vent de *dégagisme*

et la volonté de *faire tomber* ceux qui nous gouvernent. Mais plusieurs d'entre eux que j'ai eu l'occasion de rencontrer entre les deux tours ont évoqué le côté « irrationnel » que peut représenter un vote aussi massif pour le Rassemblement national sur notre territoire. Nous pouvons nous hasarder à quelques explications même si des questionnements demeurent. Bien sûr, les xénophobes restent acquis à ce parti d'extrême droite, mais le Rassemblement national a su séduire bon nombre de laborieux qui ont du mal à boucler les fins de mois et qui perçoivent les plus malheureux qu'eux comme des profiteurs. Le RN assemble in fine un électorat de droite et un autre traditionnellement de gauche. Irréconciliables en théorie, ils ont pour seul point commun d'avoir le sentiment d'être incompris. Si les élus locaux se défendent bien souvent de faire de la politique, je remercie et félicite celles et ceux qui ont fait preuve d'un certain courage à sortir de leur réserve en appelant au front républicain. C'est la somme de toutes ces prises de position en

faveur de la République qui a permis de sauver notre démocratie et nos valeurs du naufrage. Avec une majorité relative acquise au Nouveau Front Populaire, j'ose croire que nous entrons dans une période d'espoir pour une grande partie de la population. Mais la tâche à accomplir est immense et nous devons faire preuve de responsabilité pour ressouder un pays plus que jamais fragmenté. Il reste à refonder un projet collectif pour notre pays et proposer l'alternative que les français attendent depuis 7 ans avec en son cœur les services publics, l'éducation, la santé et les collectivités locales. Je m'y emploierai avec toute mon énergie et le ferai dans la clarté et avec l'esprit de responsabilité qu'exige ce moment de l'Histoire de notre pays.

Rémi CARDON



PAGE 2

Comment peut-on être élu ?



PAGE 3

Les Territoires d'industrie en question



PAGE 4

Le ZAN ne se fera pas hors sol

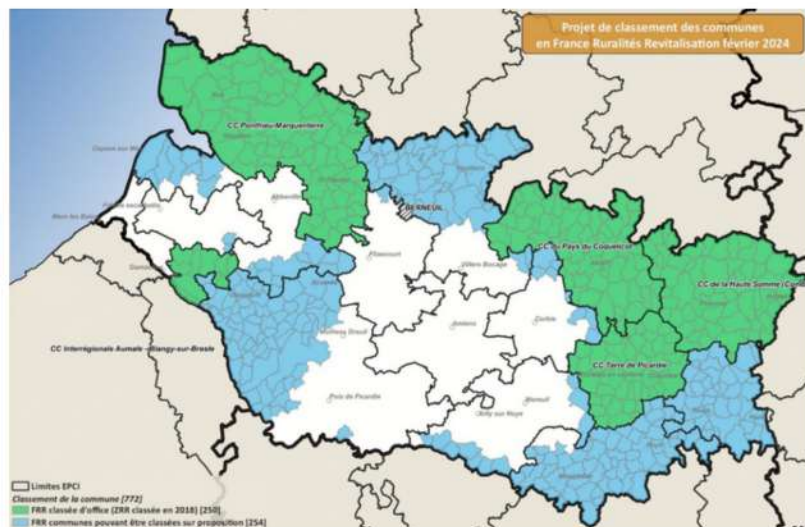
La revitalisation des ruralités change de nom mais pas seulement

Les ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) laissent place au nouveau zonage "France Ruralités Revitalisation" (FRR). Contre toute attente, personne ne reste sur le carreau et, au contraire, de nombreuses communes du département vont pouvoir en bénéficier. Il me plaît de penser que notre mobilisation n'y est peut-être pas pour rien.

C'est donc la loi de finances 2024 qui a prévu de remplacer les zones de revitalisation rurale (ZRR) par le nouveau zonage « France ruralités revitalisation » (FRR). L'objectif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Au-delà des critères de droit commun qui permettaient de maintenir les communes qui bénéficiaient du précédent zonage, d'autres communes, dites "rattrapables", pouvaient éventuellement être classées FRR sur proposition du Préfet de Région lorsque l'intérêt général le justifie et à condition que le bassin de vie auquel elles appartiennent remplisse certains critères.

Au vu des difficultés socio-économiques de notre région et de notre département, il m'a semblé indispensable de soutenir toutes les communes qui pouvaient l'être par un courrier envoyé dès le 15 mars dernier au préfet de Région. Je suis aujourd'hui absolument ravi de voir que les services préfectoraux ont relayé cette demande et que le Ministre a rattrapé les 254 communes de notre département qui pouvaient l'être.

Les communes concernées bénéficieront, tout d'abord, d'une sensible augmentation de leur dotation globale du



"Avec les FRR, la Somme a de l'avenir."

fonctionnement et auront notamment la possibilité d'instaurer un allègement des impôts et des cotisations pour les entreprises afin de faciliter et inciter leurs installations sur leur territoire. Ces allègements concernent également les professions médicales et paramédicales, et pourraient permettre de lutter contre les déserts médicaux.

Pour en savoir plus :



Comment peut-on être élu?

Avec près de 400 maires rencontrés depuis le début de mon mandat, les récits se suivent et se ressemblent souvent. Si la fatigue et la lassitude prennent parfois le dessus, la volonté de bien faire et d'être utile pour l'intérêt général restent un moteur essentiel. La réalisation d'un projet structurant pour son village dans un contexte économique et administratif de plus en plus complexe devient presque un exploit, et donc un formidable levier de satisfaction.

Dans le contexte des élections législatives anticipées, où le ressentiment, voire la défiance à l'égard des élus "nationaux", a atteint son paroxysme, l'impact sur les élus locaux, qui sont de loin les élus préférés des français, reste incertain.

65% des Français ont une opinion positive de leur maire

Les "Monsieur Jourdain de la politique" qui se défendent, pour la plupart, de "faire de la politique", sont néanmoins la cheville ouvrière de notre République et de notre démocratie. Ils répondent encore et toujours présents, même lorsqu'il faut distribuer des masques ou trouver des centres de vaccination en pleine crise

sanitaire, ou organiser des élections en catastrophe à la suite d'une dissolution. Mais nos élus fatiguent. Celles et ceux qui reçoivent en pleine face, tant au sens figuré qu'au sens propre, les attentes et les reproches de leurs administrés, et doivent s'accommoder des contraintes administratives et économiques, en ont parfois plein le ... dossier de demande de subvention. Si la satisfaction cède peu à peu la place au désenchantement, les succès existent et demeurent d'ailleurs nombreux.

A moins de deux ans des prochaines élections municipales, où bon nombre d'élus s'apprentent à jeter l'écharpe tricolore, il me semble nécessaire de faire témoigner

les élus que vous êtes, pour expliquer, sans faire du positivisme mensonger ou faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes, comment on peut encore être élu, car oui, c'est possible même si ce n'est pas facile tous les jours.

Je vous propose donc de répondre à un questionnaire qui nous permettra, mon équipe et moi, de compiler vos témoignages. J'espère ainsi transmettre et contaminer de nombreux hommes et femmes par la fièvre de l'intérêt général pour qu'ils deviennent, demain, les relais de nos démocraties locales.

Pour participer au questionnaire, c'est ici :



Lorsque les meublés de tourisme menacent les logements permanents

La proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif, dite « proposition de loi Airbnb », a été adoptée au Sénat le 21 mai 2024. La dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin suivant est malheureusement venue suspendre un texte bénéfique pour notre territoire.

Ce texte transpartisan, initié par le groupe socialiste, aurait enfin permis de réguler le marché des meublés touristiques en donnant du pouvoir aux maires et en s'attaquant à une niche fiscale abusive. J'en avais fait un de mes combats à Paris en déposant, dès le mois de février 2023, une proposition de loi allant dans ce sens.

A l'heure actuelle, toujours favorisée par une fiscalité très avantageuse, l'explosion des locations des meublés de tourisme du type Airbnb provoque une pénurie de logement et de loyers abordables dans les zones touristiques, en bord de mer et dans les grandes villes.

Notre territoire est lui aussi touché par ce phénomène, et vous êtes nombreux à être confrontés à un marché locatif de plus en plus étriqué pour loger vos habitants.

Le texte adopté au Sénat aurait permis d'inciter à la location longue durée et de mieux réguler la prolifération des résidences secondaires dans les villes les plus touchées par ce phénomène, en donnant la possibilité (i) aux élus locaux de réserver les constructions nouvelles dans certains quartiers aux seules résidences principales, et (ii) à toutes les communes de mettre en œuvre un règlement d'autorisation de changement d'usage, et

de préserver les meublés classés, dont les gîtes ruraux classés avec un abattement plus favorable. Aussi, ce texte aurait apporté une meilleure harmonisation à terme des exigences de performances énergétiques des différents types de logements en locations.

Si ce texte n'est aujourd'hui plus d'actualité compte-tenu de la mise à l'arrêt du Parlement, vous pouvez compter sur moi pour remettre le sujet à l'ordre du jour dès le début de la nouvelle législature. Il s'agit là d'un enjeu fort de justice fiscale et de cohésion des territoires pour un logement digne et durable dans le département.

Evaluation du programme Territoires d'industrie

J'ai eu l'opportunité et l'honneur d'être nommé co-rapporteur de cette mission d'information qui s'inscrit dans la stratégie de la France pour la réindustrialisation du pays. Malgré la dissolution de l'Assemblée nationale et la suspension des travaux législatifs au Sénat, l'activité parlementaire ne s'arrête pas complètement pour moi.

Dans la mesure où je suis rapporteur pour une mission d'information sur l'évaluation des territoires d'industrie en France, à l'heure où je vous écris, nous avons commencé les auditions des différents acteurs nationaux qui pilotent le programme.

Nous allons poursuivre ces auditions jusqu'à la fin du mois de juillet, et j'ai le plaisir de vous annoncer que la Somme a été sélectionnée par la Mission d'information pour une visite de terrain qui aura lieu le vendredi 12 juillet. C'est donc avec joie que je recevrai mes collègues rapporteurs (Anne-Catherine Loisier et Martine Berthet) à domicile pour que nous puissions rencontrer les acteurs locaux qui font vivre ce programme.

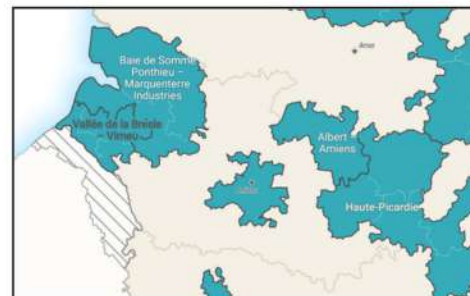
Le but de cette Mission d'information est de juger de l'efficacité du programme dans l'objectif de réindustrialisation de la France en matière d'aide financière aux entreprises et en ingénierie, de décarbonation de notre

industrie et d'impact sur l'emploi dans le territoire.

Le programme Territoire d'industrie dans la Somme correspond à 3 territoires labélisés (cf. carte ci-après) qui bénéficient, d'une part, d'un chef de projet pour accélérer le développement des projets locaux et, d'autre part, d'une offre d'ingénierie renforcée mise à disposition par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La Somme, par son identité industrielle forte et la nécessité absolue d'une réindustrialisation de son territoire, est un département idéal pour évaluer et faire prospérer ce programme Territoire d'industrie s'il venait à montrer sa pleine efficacité. Au-delà de son évaluation, nous serons également présents pour formuler des pistes d'amélioration et de réflexion pour l'avenir.

Je profite d'ailleurs de cette newsletter pour en faire appel à vous, chers élus locaux. Si dans votre commune ou dans votre intercommunalité, vous êtes amenés à traiter avec les entreprises de votre secteur qui bénéficient du programme Territoire d'industrie, nous serions preneurs de vos retours pour avoir le point de vue des élus de terrain sur ce dispositif et la relation entreprise-élu qui en découle. N'hésitez pas à m'écrire à ce sujet, la mission d'information prendra fin à la rentrée prochaine, nous serions ravis de l'enrichir de vos retours !



L'école d'Humbercourt a visité le Sénat

Comme je m'y étais engagé, nous avons eu le plaisir de recevoir au Sénat, en juin dernier, l'école d'Humbercourt suite au dessin que les enfants ont réalisé pour ma carte de vœux. Je les remercie encore pour leur participation et leur belle proposition sur le thème de la laïcité, l'un des enjeux majeurs pour notre école républicaine. Les enfants étaient ravis de pouvoir visiter le Sénat, et nous sommes toujours très heureux d'ouvrir les portes du Palais du Luxembourg aux jeunes samariens. N'hésitez pas à nous contacter si votre école n'a pas encore eu l'occasion d'organiser une sortie scolaire pour découvrir cette belle institution.





A Hombleux, la géothermie, c'est possible!

J'ai rencontré Eric Lefebvre, maire de Hombleux, afin qu'il nous explique comment sa commune a réussi à mener un projet de géothermie. S'il y est arrivé, pourquoi pas vous?

Vidéo à retrouver en replay juste ici :



Atelier Thématique

Le Z.A.N. ne se fera pas hors sol

L'artificialisation des sols atteint un niveau inquiétant au point que les législateurs ont défini, dans le cadre de la loi Climat et Résilience de 2021, un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour 2050 dans le but de préserver nos terres agricoles ainsi que notre biodiversité.

Si l'objectif est noble et n'appelle pas ou peu de critiques, la mise en œuvre d'un tel changement de paradigme n'est pas sans poser problème.

Certains pourraient par facilité demander à renoncer à cet objectif tant il paraît difficile. D'autres pourraient leur répondre de démissionner s'ils sont incompetents. Avant d'arriver à des échanges aussi peu constructifs, il s'agit de s'informer et d'en échanger. En effet, comme pour tout sujet complexe, il s'agit en réalité d'être avant tout extrêmement pondéré.

Nous vous donnons rendez-vous :

➔ **18 juillet 2024,**
à 18h00

Salle André Carpentier à Rivery
Rue Baudrez, 80136

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.



Inscription de préférence via le formulaire en ligne accessible par la QR-code ci-contre
OU

en envoyant un courriel à l'adresse suivante : contact@remicardon.fr



Rémi Cardon



Nouvelle adresse pour ma permanence parlementaire

Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

- Dans la Somme : 33 rue Roger Salengro - 80450 Camon
- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Camon. Pour tout renseignement, merci de contacter mes collaborateurs à :

contact@remicardon.fr

Pour ne rien manquer, **Inscrivez-vous à la newsletter !**

